

Délégué départemental

Pierre Loisel
Rue - stradaed Roland Garros
56100 Lorient – An Oriant
02 97 87 92 45
morbihan@eau-et-rivieres.org

Préfecture du Morbihan
Monsieur le Préfet du Morbihan
Direction départementale des territoires et de la mer
Service eau, nature et biodiversité – Pêche en eau douce
1 allée du Général Le Troadec
BP 520
56019 VANNES CEDEX

ddtm-peche-eau-douce@morbihan.gouv.fr

A Lorient, 18 février 2021

Objet : consultation publique portant sur le projet d'arrêté réglementant l'exercice de la pêche en eau douce des poissons migrateurs dans le Morbihan du 13 mars 2021 au 11 mars 2022

Monsieur le Préfet,

L'association Eau et Rivières de Bretagne est agréée par l'État au titre de la protection de l'environnement, pour assurer « *dans l'intérêt général la protection, la mise en valeur, la gestion et la restauration de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques, dans une perspective de société écologiquement viable* ».

Eau & Rivières de Bretagne est aussi initialement une association fortement attachée à la protection des poissons migrateurs, et en particulier le saumon, car, notre première dénomination en 1969 était APPSB, Association pour la Protection et la Production du Saumon en Bretagne.

Le saumon atlantique est classé comme VULNERABLE en France par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Sont en cause principalement l'accessibilité aux milieux favorables à leur reproduction, la qualité de l'eau et la dégradation des habitats de croissance en mer. La Bretagne, dont le Morbihan, a une responsabilité particulière dans la préservation et la restauration du saumon. L'amélioration de la circulation et de la qualité des habitats permet d'augmenter les surfaces de production et ainsi, la production de jeunes.

Le projet d'arrêté réglementant l'exercice de la pêche en eau douce des poissons migrateurs dans le Morbihan permet la capture de 24 saumons (3 saumons de printemps et 21 castillons) dans le ruisseau du Kergroix. Or, comme nous le rapporte l'AAPPMA de la Gaule Alréenne, aucun saumon n'a plus été vu depuis 3 ans. Cette observation est confirmée par les inventaires réalisés par la Fédération de Pêche du Morbihan.

En 2018 et 2019, le Kergroix a fait l'objet d'opérations de restauration du cours d'eau par recharges successives de cailloux et rochers permettant de recréer des habitats favorables à la remontée des poissons. Les truites ont d'ailleurs beaucoup apprécié cette opération, car elles ont été inventoriées dès 2019 et encore l'année dernière en septembre 2020.

Or, ces efforts et actions de restauration des milieux ont un coût. Ces projets sont majoritairement portés par le contribuable sur les budgets de l'Agence de l'Eau, de la Région Bretagne, du Département et autres collectivités territoriales. Sur la fiche de synthèse « Bilan financier des actions du programme Grands Migrateurs – saumons » (en pièce jointe), dans le cadre du programme d'actions PLAGEPOMI 2015-2019, le montant engagé sur cette période en faveur du saumon s'élève à 1 339 133 €.

Ainsi, pour garantir le maximum d'efficacité à ces dépenses publiques, ne serait-il pas plus judicieux de suivre les recommandations de fermeture de la pêche au saumon sur le Kergroix portées par l' AAPPMA de la Gaule Alréenne ?

Nous vous remercions par avance pour toute l'attention que vous pourrez porter à nos préoccupations et demandes.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.

LE DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL 56

Pierre LOISEL



Pièce jointe :

Fiche de synthèse « Bilan financier des actions du programme Grands Migrateurs – saumons », éditée par Bretagne Grands Migrateurs.